



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Electricien d'équipement

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	9
Fiche compétence professionnelle	15
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	43
Glossaire technique	44
Glossaire du REAC	45

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	3/48

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le Titre Professionnel d'Électricien d'Équipement, que l'arrêté du 15 juillet 2008 avait défini en trois activités types, est toujours adapté à cette configuration. La révision du TP est donc décidée dans ce sens.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les travaux d'étude pour la ré ingénierie se sont fondés sur :

- les enquêtes auprès de 30 entreprises du secteur de l'équipement électrique, dont 2 majors, 4 entreprises de plus de 100 salariés et 24 entreprises de moins de 10 salariés,
- la veille sectorielle professionnelle,
- l'analyse de données statistiques telles que le flux des personnes certifiées à l'issue d'un parcours de formation, les taux d'accès à l'emploi et d'insertion durable,
- les visites et contacts téléphoniques avec les responsables des entreprises accueillant les stagiaires de la formation EE durant leur période d'application en entreprise,
- les contacts des formateurs avec leurs anciens stagiaires dans l'emploi,
- les entretiens avec les tuteurs des stagiaires EE sur des parcours en alternance,
- les échanges avec les professionnels des jurys lors des sessions de validation,
- les rapports de formateurs ayant effectué un aller-retour en entreprise dans le cadre d'un parcours de développement de compétences.

Les résultats des études montrent que le contour de l'emploi est stable : l'électricien intervient pour l'installation en basse tension dans les locaux à usage d'habitation, tertiaires et industriels, pour des travaux neufs mais aussi des adaptations, rénovations, extensions ou mises aux normes d'installations existantes. Il peut assurer l'entretien et le dépannage des installations, cependant après quelques années d'expérience.

L'électricien adapte ses compétences aux évolutions technologiques des matériels et aux techniques de mise en œuvre des courants forts et des courants faibles. La reconfiguration du titre porte sur la redéfinition des compétences en ciblant les tâches réalisées sur les chantiers d'installations électriques. Le contenu de ces compétences intègre les évolutions constatées.

Tableau des activités

Ancien TP Electricien d'équipement	Nouveau TP Electricien d'équipement
Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation	Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.
Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires	Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.
Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels	Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	5/48

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.	1	Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux d'habitation.
		2	Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux d'habitation.
		3	Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux d'habitation.
		4	Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux d'habitation.
2	Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.	5	Fixer les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
		6	Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires.
		7	Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux tertiaires.
		8	Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
		9	Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique tertiaire.
3	Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.	10	Fixer les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
		11	Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux industriels.
		12	Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux industriels.
		13	Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
		14	Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique industrielle.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	6/48

FICHE EMPLOI TYPE

Electricien d'équipement

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'électricien d'équipement réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des locaux à usage d'habitation, tertiaire et industriel.

Dans les locaux d'habitation il effectue la mise en service de l'installation.

Dans les locaux tertiaires et industriels il intervient ponctuellement lors de la mise en service avec le responsable du chantier.

L'électricien d'équipement réalise des travaux neufs mais aussi des adaptations, rénovations, extensions ou mise aux normes d'installations existantes. Avec quelques années d'expérience, il peut aussi assurer l'entretien et le dépannage des installations. Il reçoit les instructions de son responsable et travaille en équipe. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changement d'horaires.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Dans certains cas, l'électricien d'équipement peut être affecté en permanence sur un site où il réalise des travaux d'entretien et de modification.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- * les entreprises générales d'électricité,
- * les entreprises spécialisées en installation électrique,
- * les agences de travail intérimaire,
- * les services travaux de sites industriels tels que les usines et les unités de production,
- * les services travaux et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, hôtels, grandes surfaces, écoles, municipalités.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Electricien.
Electricien bâtiment.
Electricien industriel.
Monteur électricien,
Installateur électricien.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau :

- B1V, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage d'habitation,
- B1Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux à usage professionnel.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	7/48

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.
Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux d'habitation.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux d'habitation.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux d'habitation.
Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux d'habitation.
2. Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.
Fixer les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux tertiaires.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique tertiaire.
3. Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.
Fixer les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux industriels.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux industriels.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique industrielle.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 s - Electricité, électronique

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

H2602 Câblage électrique et électromécanique

F1602 Électricité bâtiment

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	8/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 1

Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique pour des locaux à usage d'habitation dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il réalise les installations des courants forts (éclairage, prise de courant, chauffage) et des courants faibles (communication, portiers, portails, automatismes, alarmes et contrôles d'accès).

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas, il réalise la pose et la fixation des matériels et des canalisations sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages et tableaux. Il monte et câble les tableaux de distribution, met en service l'installation et remédie aux dysfonctionnements éventuels créés lors de la réalisation.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers d'exécution sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour les pré-câblage des pieuvres et tableaux. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau B1V, BR, BC pour des installations électriques de locaux d'habitation.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	9/48

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux d'habitation.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux d'habitation.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux d'habitation.
Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux d'habitation.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	10/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique pour des locaux à usage tertiaire ou dans les communs d'immeubles d'habitation collective dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il réalise les installations des courants forts et des courants faibles.

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas, il réalise sur le chantier la pose et la fixation des matériels (appareillages, coffrets et tableaux) et des canalisations sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages et tableaux.

Pour les systèmes de contrôle d'accès, d'alarmes techniques ou d'incendie, il pose et câble les seuls éléments terminaux (capteurs et actionneurs). Il réalise également l'équipement, le câblage et les raccordements des coffrets et tableaux (Baie de brassage, TGBT)" courants faibles et courants forts" sur le chantier ou en atelier.

Il effectue les tests et contrôles des circuits qu'il a réalisés et intervient lors de la mise en service effectuée par son responsable. Eventuellement, il remédie aux dysfonctionnements des circuits réalisés.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers d'exécution sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour les pré-câblages des tableaux. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau B1Vessais, BR, BC pour des installations électriques de locaux tertiaires.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	11/48

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Fixer les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux tertiaires.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.
Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique tertiaire.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	12/48

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux d'installation électrique pour des locaux à usage industriel dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il réalise les installations des courants forts et des courants faibles.

Il réalise les montages et câblages en petits coffrets des circuits de puissance et de contrôle d'équipements de démarrage ou d'automatismes industriels ainsi que les raccordements et interconnexions aux machines.

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas, il réalise sur le chantier la pose et la fixation des matériels (appareillages, coffrets et tableaux) et des canalisations sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages et coffrets.

Pour les systèmes de communication, d'automatisme et détection incendie, il pose et câble les seuls éléments terminaux (capteurs et tableaux). Il réalise également l'équipement, le câblage et les raccordements des coffrets et tableaux (Baie de brassage, TGBT, coffret de démarrage et d'automatisme)" courants faibles et courants forts" sur le chantier ou en atelier.

Il effectue les tests et contrôles des circuits qu'il a réalisés et intervient lors de la mise en service effectuée par son responsable. Eventuellement il remédie aux dysfonctionnements des circuits réalisés.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers d'exécution sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour les pré-câblages des tableaux. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau : B1V essais, BR, BC pour des équipements industriels.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	13/48

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Fixer les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux industriels.
Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux industriels.
Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux industriels.
Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique industrielle.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	14/48

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1**

Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux d'habitation:

- approvisionner, sélectionner, repérer et implanter les matériels et les canalisations,
- tracer les cheminements, les points d'accroche, les emplacements pour les matériels et les canalisations électriques,
- percer, cheviller et fixer ou sceller, les matériels, les canalisations et leurs systèmes d'accroche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels et canalisations se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de pieuvres et de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les matériels et les canalisations sont posés et fixés conformément aux normes et règles: positionnement, hauteur, cheminement, section, rayons de courbure, perméabilité à l'air, étanchéité entre matériels, isolation, protection mécanique des conducteurs, résistance à l'arrachement, taux d'occupation.

La pose des appareillages et des canalisations répondent aux critères acceptables d'horizontalité, de verticalité et passage dans les angles des pièces.

Les supports de construction ont retrouvé leur aspect original après percement et rebouchage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs électriques.

Connaissance des 4 opérations de base.

Connaissance des proportions et des conversions d'échelles.

Connaissance de l'utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports bâtis.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans la construction des locaux d'habitation.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuel et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement et de rebouchage.

Connaissance de l'utilisation des outils de creusement et de rebouchage.

Connaissance des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles et les différentes vis de fixation.

Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage et fixation.

Connaissance des matériels, des différents conduits et de leurs modes de pose.

Connaissance de l'utilisation des outils de mise à niveau et d'aplomb.

Connaissance des modes de repérage des matériels et des canalisations électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510, habilitation B1V).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	15/48

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner un chantier.

Rechercher des informations sur des catalogues

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis.

Effectuer des encastresments et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Fixer des matériels et des canalisations sur et dans les matériaux de construction.

Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.

Repérer des matériels et des canalisations.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de pose de matériels et de canalisation.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	16/48

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2**

**Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux
d'habitation.**

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux d'habitation:

- approvisionner et sélectionner les conducteurs et les câbles,
- préparer, repérer et débiter les conducteurs et les câbles,
- insérer les conducteurs et les câbles dans les conduits en fonction du mode de pose.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, l'opération de passage des conducteurs et câbles se fait sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de pieuvres et de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les normes et règles de passage des conducteurs et câbles dans des canalisations sont respectées: sections, couleurs, nombre, repérage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes.

Connaissance des règles de mise en œuvre des conducteurs et câbles dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des outils de coupe des conducteurs et des câbles.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits circulaires fermés lisses ou annelés.

Couper des conducteurs et des câbles.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	17/48

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.
Organiser son travail de passage de conducteurs et câbles dans des canalisations.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	18/48

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3**

Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux d'habitation:

- dégainer les câbles et préparer les conducteurs,
- couper, dénuder et former les conducteurs,
- connecter les conducteurs,
- refermer les boîtiers et tableaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux d'habitation. Quel que soit le mode de pose de l'installation électrique pour locaux d'habitation, le professionnel réalise les raccordements des conducteurs aux appareils de l'installation et des tableaux composants la GTL (gaine technique du logement) directement sur le chantier. Les raccordements internes des éléments pré-câblés (pieuvre, tableaux) se font en atelier.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les normes et règles de raccordement des conducteurs sont respectées.

Les conducteurs sont raccordés conformément au dossier d'exécution.

Tous les matériels (boîtiers et tableaux) sont correctement refermés.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissance des outils de « dégainage ».

Connaissance des outils de coupe et de dénudage des conducteurs.

Connaissance de la préparation et du formage des conducteurs.

Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des matériels électriques et de leur mode de pose.

Connaissance des outils de mise à niveau et d'aplomb des matériels électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B0).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.

Dégainer et préparer des câbles électriques.

Connecter des conducteurs.

Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Mettre de niveau et d'aplomb les matériels électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	19/48

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	20/48

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4**

Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux d'habitation:

- réaliser les contrôles, les mesures et paramétrages préalables à la mise en service,
- contrôler le fonctionnement et la conformité de l'installation électrique,
- mettre en service une l'installation électrique,
- effectuer le récolement des plans et des schémas,
- présenter le fonctionnement de l'installation au client.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux d'habitation. Le professionnel réalise les opérations de contrôle et de mise en service directement sur le chantier. Les tests de fonctionnement des éléments pré-câblés (pieuvre, tableaux) se font en atelier. La mise en service est réalisée sur le chantier.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il effectue ses opérations en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BR.

Critères de performance

Les contrôles préalables sont réalisés.

L'installation fonctionne.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Les récolements des plans et schémas sont conformes au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

La réglementation sur la sécurité électrique est respectée.

La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance des paramètres électriques.

Connaissance de l'utilisation des appareils de mesures de grandeurs électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B0).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Lire et exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.

Effectuer des mesures électriques.

Contrôler et mettre en service une installation électrique pour local d'habitation.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	21/48

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	22/48

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5**

Fixer les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux tertiaires,

- approvisionner, sélectionner, repérer et implanter les matériels,
- tracer les points d'accroche et les emplacements des matériels,
- percer, cheviller et fixer ou sceller, les matériels.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux tertiaires. Quel que soit le mode de pose choisi les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les matériels sont posés et fixés conformément aux normes et règles: positionnement, hauteur, perméabilité à l'air, étanchéité avec les matériels, isolation, résistance à l'arrachement.

La pose des matériels répond aux critères d'horizontalité et de verticalité.

Les supports de construction ont retrouvés leur aspect originel après percement et rebouchage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaître les différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs physiques.

Connaissance des 4 opérations de base.

Connaissance des proportions et des conversions d'échelles.

Connaissance et utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports bâtis et assemblés.

Connaissance des matériels, recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuel et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement et de rebouchage.

Connaissance de l'utilisation des outils de creusement et de rebouchage.

Connaissance des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.

Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage et fixation.

Connaissance des matériels installés dans les locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de mise à niveau et d'aplomb.

Connaissance des modes de repérage des matériels.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de pose des matériels.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	23/48

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner son chantier.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis ou assemblés.

Effectuer des encastresments et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Fixer des matériels et des canalisations sur et dans les matériaux de construction.

Mettre de niveau et d'aplomb des matériels électriques.

Repérer des matériels électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de pose de matériels.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	24/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux tertiaires:

- approvisionner, sélectionner, repérer et implanter les canalisations,
- tracer les cheminements et les points d'accroche des canalisations électriques,
- percer, cheviller et fixer ou sceller, les accroches des canalisations,
- façonner les canalisations,
- fixer les canalisations sur les accroches.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux tertiaires. Quel que soit le mode de pose choisi les opérations de façonnage et de pose des canalisations se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les canalisations sont posées et fixées conformément aux normes: positionnement, hauteur, cheminement, section, rayons de courbure, perméabilité à l'air, étanchéité avec les matériels, isolation, protection mécanique des conducteurs, résistance à l'arrachement.

La pose des canalisations répond aux critères d'horizontalité, de verticalité et de passage dans les angles des pièces.

Les supports de construction ont retrouvés leur aspect originel après percement et rebouchage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution,

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaître les différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs physiques.

Connaissance des 4 opérations de base.

Connaissance des proportions et des conversions d'échelles.

Connaissance de l'utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports de construction.

Connaissance des différents conduits et de leurs systèmes d'accroche, recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuel et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement et de rebouchage.

Connaissance de l'utilisation des outils de creusement et de rebouchage.

Connaissance des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et les différents systèmes d'accroche.

Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage, fixation et accrochage.

Connaissance des différents conduits et de leurs règles de façonnage.

Connaissance de l'utilisation des outils de mise à niveau et d'aplomb.

Connaissance des modes de repérage des canalisations électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de pose des canalisations électriques tertiaires.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	25/48

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.
Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.
Approvisionner un chantier.
Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans des supports de construction.
Effectuer des encastresments et des rebouchages dans les matériaux de construction.
Façonner et fixer des canalisations sur et dans les matériaux de construction.
Mettre de niveau et d'aplomb des canalisations électriques.
Repérer des canalisations électriques.
Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).
Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.
Organiser son travail de pose de canalisations électriques tertiaires.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	26/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7

Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux tertiaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux tertiaires:

- approvisionner et sélectionner les conducteurs et les câbles,
- préparer, repérer et débiter les conducteurs et les câbles,
- insérer les conducteurs et les câbles dans les conduits en fonction du mode de pose.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux tertiaires. Quel que soit le mode de pose choisi l'opération de passage des conducteurs et câbles se fait sur le chantier et en atelier pour les préfabrifications de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les normes et règles de passage des conducteurs et câbles dans des canalisations sont respectées: section, couleur, nombre, repérage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes et chemins de câbles.

Connaissance des règles de mise en œuvre des conducteurs et câbles dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des outils de coupe des conducteurs et câbles.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes et chemins de câbles.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits circulaires fermés lisses ou annelés.

Couper des conducteurs et des câbles.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	27/48

Organiser son travail de passage de conducteurs et câbles dans des canalisations.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	28/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8

Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux tertiaires:

- dégainer les câbles et préparer les conducteurs,
- couper, dénuder et former les conducteurs,
- connecter les conducteurs,
- refermer les boîtiers et tableaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux tertiaires. Quel que soit le mode de pose de l'installation électrique pour locaux tertiaires, le professionnel réalise les raccordements des conducteurs aux appareils de l'installation et aux tableaux directement sur le chantier. Les câblages des tableaux se font en atelier ou sur le chantier suivant l'importance de l'ouvrage.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il effectue ses opérations en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BR.

Critères de performance

Les normes et règles de raccordement des conducteurs sont respectées.

Les conducteurs sont raccordés conformément au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissance des outils de « dégainage ».

Connaissance des outils de coupe et de dénudage des conducteurs.

Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des matériels électriques et de leur mode de pose.

Connaissance des outils de mise à niveau et d'aplomb des matériels électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Dégainer et préparer des câbles électriques.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.

Préparer et former des conducteurs électriques.

Connecter des conducteurs.

Fermer les boîtiers d'appareillages, boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Mettre de niveau et d'aplomb les matériels électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	29/48

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	30/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique tertiaire.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux tertiaires et en suivant les directives du chef d'équipe:

- réaliser les contrôles, les mesures et paramétrages des éléments installés,
- tester le fonctionnement des circuits réalisés,
- participer à la mise en service progressive de l'installation,
- rendre compte à son hiérarchique des opérations effectuées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux tertiaires. Le professionnel réalise les tests de fonctionnement et de mise en service des circuits qu'il a réalisés directement sur le chantier. Les tests de fonctionnement des tableaux précâblés se font en atelier. Il réalise les opérations demandées par son chef d'équipe lors de la mise en service globale sur le chantier. Il rend compte des opérations effectuées directement à son hiérarchique. Il effectue ses opérations en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BR.

Critères de performance

Les contrôles préalables à la mise sous tension sont réalisés.
Les circuits réalisés fonctionnent.
Les mesures, paramétrages et contrôles sont conformes aux attendus.
La réglementation sur la sécurité électrique est respectée.
Les informations fournies aux hiérarchique permettent d'assurer la mise en service de l'installation.
Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.
Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.
Connaissance des paramètres électriques.
Connaissance de l'utilisation des appareils de mesures de grandeurs électriques.
Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.
Connaissance de la méthodologie de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.
Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V; BR).
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
Effectuer des mesures électriques.
Contrôler et intervenir lors de la mise en service une installation électrique tertiaire.
Rendre compte à son hiérarchique des opérations effectuées.
Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	31/48

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	32/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Fixer les matériels des circuits électriques des locaux industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux industriels:

- approvisionner, sélectionner, repérer et implanter les matériels,
- tracer les points d'accroche et les emplacements des matériels,
- percer, cheviller et fixer ou sceller, les matériels.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux industriels. Quel que soit le mode de pose choisi les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les matériels sont posés et fixés conformément aux normes: positionnement, hauteur, perméabilité à l'air, étanchéité avec les matériels, isolation, résistance à l'arrachement.

La pose des appareillages répondent aux critères d'horizontalité et de verticalité.

Les supports de construction ont retrouvés leur aspect original après percement et rebouchage.

L'installation est conforme au cahier des charges.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaître les différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs physiques.

Connaissance des 4 opérations de base.

Connaissance des proportions et des conversions d'échelles.

Connaissance de l'utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports bâtis ou assemblés.

Connaissance des matériels, recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux industriels.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuel et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement et de rebouchage.

Connaissance de l'utilisation des outils de creusement et de rebouchage.

Connaissance des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.

Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage et fixation.

Connaissance des matériels installés dans les locaux industriels.

Connaissance de l'utilisation des outils de mise à niveau et d'aplomb.

Connaissance des modes de repérage des matériels.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de pose des matériels.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	33/48

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner son chantier.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis ou assemblés.

Effectuer des encastresments et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Fixer des matériels et des canalisations sur et dans les matériaux de construction.

Mettre de niveau et d'aplomb des matériels électriques.

Repérer des matériels électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de pose de matériels.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	34/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux industriels:

- approvisionner, sélectionner, repérer et implanter les canalisations,
- tracer les cheminements et les points d'accroche des canalisations électriques,
- percer, cheviller et fixer ou sceller, les accroches des canalisations,
- façonner les canalisations,
- fixer les canalisations des locaux industriels sur les accroches.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux industriels. Quel que soit le mode de pose choisi les opérations de façonnage et de pose des canalisations se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux. Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les canalisations sont posées et fixées conformément aux normes et règles: positionnement, hauteur, cheminement, section, rayons de courbure, perméabilité à l'air, étanchéité avec les matériels, isolation, protection mécanique des conducteurs, résistance à l'arrachement.

La pose des canalisations répond aux critères d'horizontalité, de verticalité et de passage dans les angles des pièces.

Les supports de construction ont retrouvés leur aspect originel après percement et rebouchage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaître les différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des unités de mesure des grandeurs physiques.

Connaissance des 4 opérations de base.

Connaissance des proportions et des conversions d'échelles.

Connaissance de l'utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports de construction.

Connaissance des différents conduits et de leurs systèmes d'accroche, recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuel et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement et de rebouchage.

Connaissance de l'utilisation des outils de creusement et de rebouchage.

Connaissance des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et les différents systèmes d'accroche.

Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage, fixation et accrochage.

Connaissance des différents conduits et de leurs règles de façonnage.

Connaissance et utilisation des outils de mise à niveau et d'aplomb.

Connaissance des modes de repérage des canalisations électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de pose des canalisations électriques industrielles.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	35/48

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.
Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.
Approvisionner un chantier.
Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans des supports de construction.
Effectuer des encastresments et des rebouchages dans les matériaux de construction.
Façonner et fixer des canalisations sur et dans les matériaux de construction.
Mettre de niveau et d'aplomb des canalisations électriques.
Repérer des canalisations électriques.
Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).
Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.
Organiser son travail de pose de canalisations électriques industrielles.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	36/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux industriels:

- approvisionner et sélectionner les conducteurs et les câbles,
- préparer, repérer et débiter les conducteurs et les câbles,
- insérer les conducteurs et les câbles dans les conduits en fonction du mode de pose.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux industriels. Quel que soit le mode de pose choisi l'opération de passage des conducteurs et câbles se fait sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe.

Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les normes et règles de passage des conducteurs et câbles dans des canalisations sont respectées: section, couleur, nombre, repérage.

L'installation est conforme au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes et chemins de câbles.

Connaissance des règles de mise en œuvre des conducteurs et câbles dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Connaissance de la méthodologie de passage de conducteurs et câbles dans des canalisations.

Connaissance des outils de coupe des conducteurs et câbles.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes et chemins de câbles.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits circulaires fermés lisses ou annelés.

Couper des conducteurs et câbles.

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	37/48

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.
Organiser son travail de passage de conducteurs et câbles dans des canalisations.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	38/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 13

Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux industriels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux industriels:

- dégainer les câbles et préparer les conducteurs,
- couper, dénuder et former les conducteurs,
- connecter les conducteurs,
- refermer les boîtiers et tableaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux industriels. Quel que soit le mode de pose de l'installation électrique pour locaux industriels, le professionnel réalise les raccordements des conducteurs aux appareils de l'installation et aux tableaux directement sur le chantier. Les câblages des tableaux se font en atelier ou sur le chantier suivant l'importance de l'ouvrage.

Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il effectue ses travaux en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1V pour toute activité au voisinage de risques électriques.

Critères de performance

Les normes et règles de raccordement des conducteurs sont respectées.

Les conducteurs sont raccordés conformément au dossier d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissance des outils de « dégainage ».

Connaissance des outils de coupe et de dénudage des conducteurs.

Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des matériels électriques et de leur mode de pose.

Connaissance des outils de mise à niveau et d'aplomb des matériels électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Dégainer et préparer des câbles électriques.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.

Préparer et former des conducteurs électriques.

Connecter des conducteurs électriques.

Fermer les boîtiers d'appareillages, boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Mettre de niveau et d'aplomb les matériels électriques.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	39/48

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	40/48

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 14

Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique industrielle.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts et courants faibles des locaux industriels et en suivant les directives du chef d'équipe:

- réaliser les contrôles, les mesures et paramétrages des éléments installés,
- tester le fonctionnement des circuits réalisés,
- participer à la mise en service progressive de l'installation,
- rendre compte à son hiérarchique des opérations effectuées.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise aux normes des locaux industriels. Le professionnel réalise les tests de fonctionnement et de mise en service des circuits qu'il a réalisés directement sur le chantier. Les tests de fonctionnement des tableaux précâblés se font en atelier. Il réalise les opérations demandées par son chef d'équipe lors de la mise en service globale sur le chantier. Il rend compte des opérations effectuées à son hiérarchique.

Il effectue ses opérations en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau BR.

Critères de performance

Les contrôles préalables à la mise sous tension sont réalisés.

Les circuits réalisés fonctionnent normalement.

Les mesures, paramétrages et contrôles sont conformes aux attendus.

La réglementation sur la sécurité électrique est respectée.

Les informations fournies aux hiérarchique permettent d'assurer la mise en service de l'installation.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (Norme NF C18-510 habilitation B1V BR).

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Connaissance des paramètres électriques.

Connaissance de l'utilisation des appareils de mesures de grandeurs électriques.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.

Contrôler et intervenir lors de la mise en service une installation électrique industrielle.

Effectuer des mesures électriques.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques (notamment NF C15-100 chapitre 7 et guides).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	41/48

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Organiser son travail de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.
Savoir rendre compte à son hiérarchique des opérations effectuées.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	42/48

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des chantiers :

- appliquer les consignes de sécurité,
- porter ses EPI,
- utiliser les protections collectives,
- appliquer les règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé.

Critères de performance

Les EPI sont choisis et utilisés conformément aux tâches à effectuer.

Les protections collectives sont mises en oeuvre en relation avec les opérations effectuées.

Les consignes de sécurité sont respectées.

Les normes environnementales sont prises en compte et respectées.

Les déchets du chantier sont triés pour recyclage ou élimination.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	43/48

Glossaire technique

Glossaire électricien d'équipement

Matériels :

- Tableaux électriques.
- Interrupteurs.
- Prises de courants.
- Sorties de câbles.
- Pieuvres.
- Boîtes et boîtiers de dérivation.

Canalisations:

- Conduits.
- Gaines.
- Goulottes.
- Moulures.

Locaux tertiaires:

- Commerces.
- Bureaux.
- Etablissements de santé.
- Etablissements de spectacles.
- Etablissements recevant des travailleurs et du public.
- Hôtels, campings.

Locaux industriels:

- Ateliers.
- Usines.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	44/48

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	45/48

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
EE	TP-00467	REAC	04	12/06/2013	11/06/2013	46/48

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

